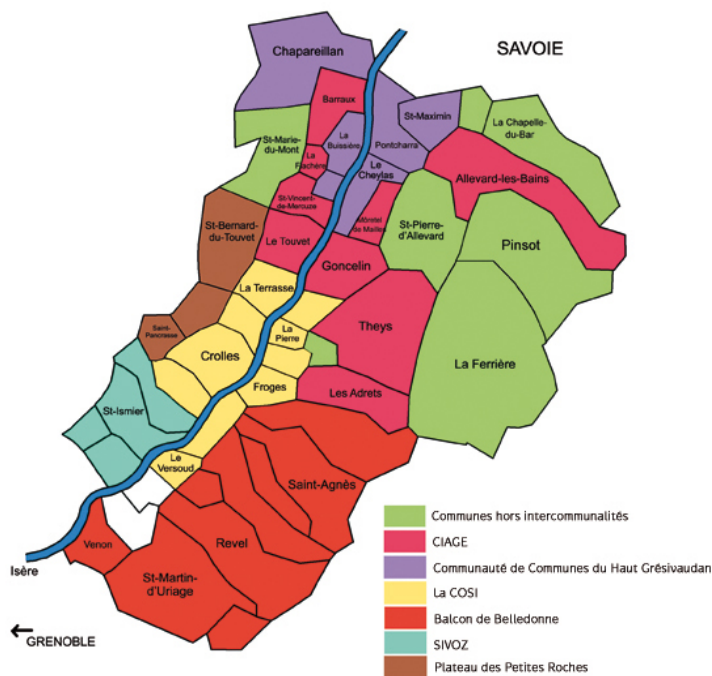


Qu'est ce qu'une Communauté de Communes ?

C'est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Il y a encore quelques semaines, Goncelin appartenait à l'intercommunalité de la CIAGE qui regroupait 9 communes (Les Adrets, Alleverd les Bains, Barraux, La Flachère, Goncelin, Morêtél de Mailles, Saint Vincent de Mercuze, Theys et le Touvet).



Depuis le début de l'année 2009 Goncelin a rejoint la grande intercommunalité regroupant 5

communautés de communes, 1 syndicat de communes et 7 communes indépendantes soit 49 communes au total. Cette décision a fait l'objet d'une longue réflexion de la part de l'équipe municipale suite aux enjeux qu'elle comporte.

Les compétences de la nouvelle Communauté de Communes du Grésivaudan

Les compétences obligatoires

- Toutes les actions relatives au développement économique (aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activités, Zones artisanales, industrielles, commerciales, tertiaires ou touristiques d'intérêts intercommunautaires...)
- L'aménagement de l'espace et de transport (schéma directeur, chartre paysagère... AOTU et création de pôles intermodaux...)

Les compétences optionnelles

- La voirie (reprise des voiries intercommunautaires et projets futurs...)
- La politique du logement social et l'action en faveur du logement des personnes défavorisées
- La protection et la mise en valeur de l'environnement (collecte et élimination des déchets des ménages...)
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels sportifs et de loisirs
- Action sociale (aide aux personnes âgées, petite enfance, personnes handicapées, aide à l'emploi...)

Les compétences facultatives

- Les infrastructures (création de pistes cyclables...)
- Le développement et les aménagements sportifs
- Le développement et l'aménagement culturel
- Le développement, le suivi et la mise en oeuvre du contrat de pays (contrat de développement en partenariat avec le conseil général et le conseil régional...)

Site internet de la Communauté de Communes le Grésivaudan : www.le-gresivaudan.fr